Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212201289-20260702-2026_61-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

LOCARN
CÔTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LOCARN

Séance ordinaire du 2 juillet 2026

Date de convocation
29/06/2026

Date d'affichage
29/06/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Absents : 1
Procurations : 0

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCARN, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : C. DE QUELEN, P. LEBOURG, C. CIVI, P. MANSAN, C. DALLONGEVILLE, C. BECHET, P-A. MARTINEZ, C. BONARD, M. LOUEDEC, F. LEYOUR
Absents excusés : L. CROSNIER
Absents non excusés :

Secrétaire de séance : P-A. MARTINEZ

N° 2026-61

Autorisation de lancer une consultation publique/mise en concurrence pour la mise en place d'un crédit de type « ligne de trésorerie »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, pour faire face à des décalages temporaires entre l'encaissement des recettes et le décaissement des dépenses de fonctionnement ou d'investissement, il est nécessaire de doter la structure d'un outil de financement à court terme.

Cette ligne de trésorerie permettra de sécuriser la gestion quotidienne des finances sans contracter d'emprunt à long terme injustifié. Conformément aux règles de mise en concurrence, il convient de solliciter plusieurs établissements bancaires afin d'obtenir les meilleures conditions financières (taux d'intérêt, commissions de non-utilisation, frais de dossier). Cet emprunt permettra de faciliter la gestion de la trésorerie entre le paiement des travaux de restauration du mobilier liturgiques et l'attente le versement des différentes subventions sollicitées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2026 ;

Considérant le besoin de couverture des besoins de trésorerie infra-annuels ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'AUTORISER** le Maire à lancer une consultation auprès des établissements bancaires pour la mise en place d'une ligne de trésorerie à hauteur de 50 000 €.
- **DE PRECISER** que cette ligne de trésorerie aura une durée maximale de 12 mois, renouvelable le cas échéant dans les limites légales.
- **D'AUTORISER** le Maire à négocier les caractéristiques de ce contrat (index de taux, marge, commissions de non-utilisation et frais annexes).

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212201289-20260702-2026_61-DE

- **DE STIPULER** que le choix final de l'offre et la signature du contrat de crédit feront l'objet d'une nouvelle délibération.
- **D'IMPUTER** les dépenses d'intérêts et de frais financiers afférents sur les crédits inscrits au budget de l'exercice correspondant.

Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision du Conseil municipal : adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Christophe DE QUELEN

